

Au jardin, barbecue mobiles : attention aux risques !

On les aime pour leur praticité, leur accessibilité et leur esprit nomade. Cependant, les barbecues mobiles sont les plus répandus et représentent un sérieux danger s'ils ne sont pas maniés avec précaution.

En effet, ils sont souvent placés dans des endroits inappropriés (ex : sous un arbre) ou facilement renversés en raison de leur légèreté.

Quelques précautions

- ✓ Placer le barbecue sur une surface plane et incombustible (ex : terrasses, dalles, gravillons)
- ✓ Veiller à positionner le barbecue à ciel ouvert (ex : pas sous un arbre ni sous un abris de jardin)
- ✓ Conserver la bonne distance avec les habitations et les végétaux environnants
- ✓ Garder un point d'eau à proximité
- ✓ Utiliser des outils adaptés pour éviter les chutes de bûches ou les accidents corporels

Et surtout, surveillez constamment !

Barbecues fixes : une alternative à privilégier.

Les barbecues fixes sont certes plus coûteux, mais quand on est un vrai professionnel de la grillade, mieux vaut s'orienter vers une solution durable et sécurisée. De plus, vous pourrez aussi l'utiliser toute l'année, même quand il pleut !

N'attendez plus, voici les quelques spécificités auxquelles votre prochain barbecue devra répondre :

Cape

Grille pare brandon

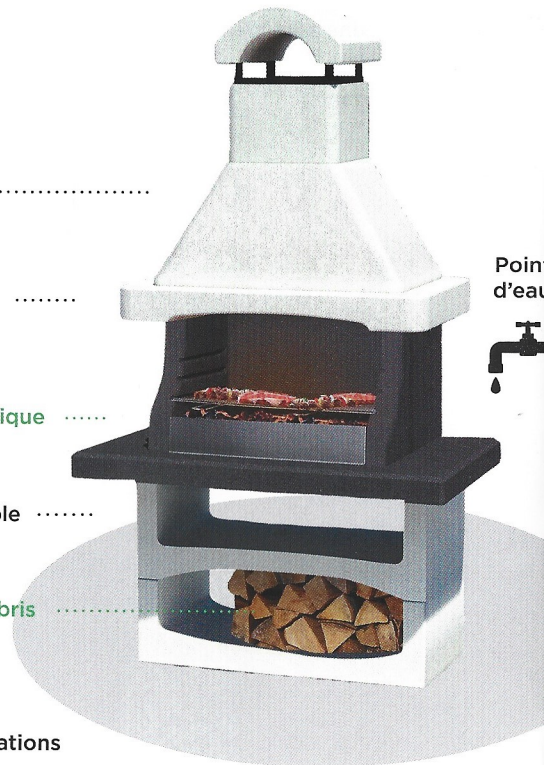
Rebord pratique

Zone incombustible

Bûches à l'abri

..... Obligations

..... Avantages



Quelles sont les règles dans mon département ?

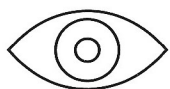
En France, les régions à risques sont aussi celles où l'on retrouve le plus d'amateurs de grillades ! Pour être sûr de cramer seulement vos merguez et pas la forêt, voici les réglementations classées par département. À noter que dans les départements 07, 34 et 84, la réglementation pour les barbecues en forêt ne concerne pas les habitations et dépendances. Les autres, lisez attentivement ceci :

	Attenant construction	Point d'eau	Surveillance constante	Pare étincelles	Moyen d'alerte	En zone broussaillée	Sur parcelle bâtie
04	●			●			
06	●	●	●	●		●	
11		●	●			●	
13	●			●			
2A		●	●		●		●
2B		●			●		●
30	●						●
48	●	●		●		●	
83	●			●		●	

Au jardin,

pour votre sécurité

- ✓ Respectez l'arrêté préfectoral de votre département et notamment les consignes sur l'emploi du feu
- ✓ N'utilisez pas votre barbecue lors de journées ventées
- ✓ Ne laissez jamais le barbecue sans surveillance
- ✓ Veillez à l'extinction définitive des braises



2 principales règles :

- ✓ **Veiller à une surveillance constante**
- ✓ **Respecter l'arrêté préfectoral de votre département !**

Que dit le code ?

Les barbecues sont strictement interdits en forêt et dans les zones situées à moins de 200 mètres des forêts, maquis et garrigues.

Dans certains départements, des arrêtés préfectoraux réglementent l'usage des barbecues dans les zones bâties exposées. Ils précisent ou préconisent les installations conformes.

Sanctions

Les auteurs d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.

Les auteurs par imprudence ou involontaires peuvent être tous aussi sanctionnés.

Passible d'une **amende de 3 750 €**

Des sanctions aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

**FACE À UN DÉPART DE FEU,
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS**

18 ou 112

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLI
PREVENTION INCENDIE FORET**



Plus d'infos sur prevention-incendie-foret.com

Ne pas jeter sur la voie publique - Papier certifié BEFC pour une gestion durable des forêts - Impression abellisée imprim'vert - Conception www.agence-ain.com ain



**Épicuriens,
Cramez vos merguez, pas la forêt.**



Maintenant, vous le saurez.

Vous qui aimez, au retour des beaux jours, profiter d'un barbecue dans votre jardin, sachez que ce moment convivial peut vite se transformer en désastre. Pour continuer à cramer vos merguez en toute sérénité, lisez ce guide.

Une campagne réalisée avec le soutien de :

